

Régie des Eaux de Terre de Provence

Compte rendu

Conseil d'administration du 29 juin 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 29 juin 2021 à 18h30 en mairie de Rognonas, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, MILLET Isabelle, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à MILLET Isabelle), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), GIRAUD Pierre (procuration à Daniel ROBERT), LEPIAN Jean-Louis (procuration à SEISSON Jean-Pierre), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à PONCHON Solange), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), PAULEAU Serge (procuration à TATON Robert), PORTAL Serge (procuration à MOURGUES Gilles)

Absents : DEVOUX Jean-Louis

1. Comptes de gestion 2020 des budgets eau, assainissement et assainissement non collectif

Après présentation des budgets primitifs eau, assainissement et assainissement non collectif de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 transféré, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets eau, assainissement et assainissement non collectif de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'administration déclare que les comptes de gestion des budgets eau, assainissement et assainissement non collectif dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

2. Comptes administratifs 2020 des budgets eau, assainissement et assainissement non collectif

Le Conseil d'administration, après avoir eu la présentation des comptes administratifs 2020 des budgets eau, assainissement et assainissement non collectif par le Président M. Jean-Pierre SEISSON, et après le départ du Directeur, ordonnateur de la Régie, donne acte de la présentation faite de ces comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

- Résumé du compte administratif 2020 du budget eau :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	3 223 283,28	3 326 011,99	102 728,71
	Section d'investissement	1 955 127,93	1 401 335,18	-553 792,75
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation		30 451,39	
	Section d'investissement		1 892 607,92	
TOTAL		5 178 411,21	6 650 406,48	1 471 995,27

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	1 374 829,82	804 007,59
	TOTAL des RAR	1 374 829,82	804 007,59

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	3 223 283,28	3 356 463,38	133 180,10
	Section d'investissement	3 329 957,75	4 097 950,69	767 992,94
	TOTAL CUMULE	6 553 241,03	7 454 414,07	901 173,04

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2020 du budget eau potable tel que présenté.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- Résumé du compte administratif 2020 du budget assainissement :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	2 530 610,51	2 844 106,13	313 495,62
	Section d'investissement	783 228,20	577 920,45	-205 307,75
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation		217 748,73	
	Section d'investissement		178 855,79	
TOTAL		3 313 838,71	3 818 631,10	504 792,39

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	1 727 440,08	457 846,00
	TOTAL des RAR	1 727 440,08	457 846,00

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	2 530 310,51	3 061 854,86	531 244,35
	Section d'investissement	2 510 668,28	1 214 622,24	-1 296 046,04
	TOTAL CUMULE	5 041 278,79	4 276 477,10	-764 801,69

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement tel que présenté.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

- Résumé du compte administratif 2020 du budget assainissement non collectif :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Section d'exploitation	85 912,26	35 201,31	-50 710,95
	Section d'investissement	1 215,00	0	-1 215,00
Report de l'exercice N-1	Section d'exploitation		81 231,66	
	Section d'investissement		0	
TOTAL		87 127,26	116 432,97	29 305,71

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des RAR	0,00	0,00

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section d'exploitation	85 912,26	116 432,97	30 520,71
	Section d'investissement	1 215,00	0,00	-1 215,00
	TOTAL CUMULE	87 127,26	116 432,97	-29 305,71

Le Conseil d'administration approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement non collectif tel que présenté.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3. Affectation définitive des résultats

Le Président propose à l'assemblée les affectations suivantes des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 :

- pour le budget de l'eau potable : 133 180,10 € à reporter en exploitation R 002 ;
- pour le budget de l'assainissement : 531 244,35 € à affecter en réserves (R1068) pour couvrir le besoin en investissement ;
- pour le budget de l'assainissement non collectif : 30 520,71 € à affecter en réserves (R1068) en investissement (14 215,00 €) ainsi qu'à reporter en exploitation R 002 (16 305,71 €).

La reprise de ces résultats sera faite dans le cadre de la décision modificative n°2 du budget 2021. Le Conseil d'administration approuve l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 tels que présentés.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

4. Décision modificative du budget assainissement visant à couvrir par des ressources propres le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient d'apporter une modification au budget primitif assainissement afin que le remboursement de l'annuité de la dette en capital soit couvert par des recettes propres.

Il rappelle que le problème de difficulté matérielle à répondre à cette obligation avait été évoqué et qu'en l'espèce il a été résolu avec l'éditeur de logiciel.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée le projet de décision modificative suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6378 : Autres taxes et redevances	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	215 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	215 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	561 315.26 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	561 315.26 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	111 315.26 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	111 315.26 €
Total FONCTIONNEMENT	450 000.00 €	561 315.26 €	0.00 €	111 315.26 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	561 315.26 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	561 315.26 €
R-1068 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	9 428.85 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	9 428.85 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	410 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	410 000.00 €	0.00 €
D-2155 : Outillage industriel	0.00 €	1 315.26 €	0.00 €	0.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	51 315.26 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	90 571.15 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	90 571.15 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	141 886.41 €	419 428.85 €	561 315.26 €

Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'administration approuve le projet de décision modificative.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

5. Création de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires de la Régie

Le Président expose à l'assemblée que les services de la régie ont besoin d'ajouter au bordereau des prix existant des prestations ou travaux.

Les prix à créer seraient les suivants :

Référence	Désignation	Prix unitaire HT	Unité
1.005.010	Réfection de chaussée en enrobés > 10 m ²	25,66 €	M ²
1.005.015	Réfection de chaussée en enrobés <= 10 m ²	35,00 €	M ²
2.001.190	Branchement eau forfaitaire ROGNONAS 1/3	1 574,75 €	Forfait

Après avoir entendu l'exposé du président et pris connaissance des prix à créer, le Conseil d'administration valide la création de ces prix nouveaux.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

6. Remises gracieuses

Le Président expose à l'assemblée les demandes de remises gracieuses reçues depuis le dernier Conseil. Le Conseil, après avoir pris connaissance des différentes demandes souhaite pour certaines d'entre elles avoir plus d'éléments avant de se prononcer.

A l'issue des débats, le Conseil a décidé :

NOM	Prénom	Commune	Motif	Montant facturé	Volume facturé	Volume moyen /3ans	DECISION
MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE		CABANNES	Fuites à répétitions – Etablissement public nécessitant des travaux d'investissement de réhabilitation de l'installation	25 379,52 €	11752	8703	RG acceptée facturer 100% EAU / la moyenne en ASS
BOISSEL	Michel	NOVES	Grosse consommation inexplicable	3 425,30 €	2299	450	RG en suspend
AKKOCHE	Mustapha	NOVES	Fuite sur ballon d'eau chaude donc loi Warsmann non applicable	3 376,53 €	1314	14	RG refusée
GFA L'AMBIANCE		ORGON	Veut qu'on enlève la partie ASS de sa consommation piscine car a un sous compteur piscine qui indique 962m3 alors qu'il est facturé 1 891m3. Accord antérieur existant avec la Commune.	3 213,46 €	1891	NR	RG refusée
CARRUETTE	Vincent	NOVES	Sans ressources, dit ne pas pouvoir payer sa facture	897,39 €	916	295	RG refusée rediriger vers le

			intégralement (facture de 2017)				CCAS
CASTEAU	Gilles	MOLLEGES	Vanne défectueuse entre forage et compteur	1 267,42 €	533	150	RG refusée
RIBAUD	Aimé	SAINT ANDIOL	Fuite sur cumulus donc Loi Warsmann non applicable	1 045,02 €	523	129	RG refusée
SARL FAUCHE		CHATEAURENARD	Incapable d'expliquer la conso et si fuite, malgré le passage d'un plombier	1 737,51 €	659	179	RG en suspend
BOUVARD	Vanessa	CHATEAURENARD	LW appliquée sur sa facture de solde, estime que cela ne suffit pas	304,32 €	110	55	RG refusée
OMAG		MOLLEGES	Fuite + information tardive du service	3 968,98 €	1821		RG acceptée moyenne en EAU / moyenne en ASS
MAS DE L'ECHANSON		CHATEAURENARD	Fuite après compteur non applicable LW car professionnel	5 501,54 €	2133	376	RG acceptée facturer 100% EAU / la moyenne en ASS
VOULAND	Frédéric	NOVES	Incapable d'expliquer sa surconsommation	834,77 €	358	80	RG en suspend
ROTY	Jean- Jacques	CHATEAURENARD	Fuite sur ballon d'eau chaude donc Loi Warsmann non applicable	277,19 €	98	20	RG refusée Dossier Médiation de l'Eau en cours
HURTADO	José	CHATEAURENARD	Sur-consommation inexpliquée	307,84 €	110	33	RG en suspend
SAS AUTO BILAN France		CHATEAURENARD	Fuite réparée, LW non applicable (professionnel)	1 423,39 €	536	98	RG acceptée facturer 100% EAU / la moyenne en ASS
CAMERA	André	NOVES	Fuite après compteur	560,88 €	242	90	RG acceptée facturer 100% EAU / la moyenne en ASS
BONNEFILLE	Christine	CABANNES	hors délai	757,70 €	326	75	Appliquer la loi Warsmann
ECLY SCI		ROGNONAS	fuite après compteur, non éligible à LW	3 894,78 €	1189	108	RG acceptée facturer 100% EAU / la moyenne en ASS
MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE		CABANNES	fuite après compteur, non éligible à LW	11 500,41 €	5288	1674	RG acceptée facturer 100% EAU / la moyenne en ASS
FONDATION PARTAGE ET VIE		PLAN D'ORGON	fuite sur adoucisseur + usager non domestique	11 590,83 €	5330	2643	RG acceptée

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

7. Questions diverses : application du montant de la PFAC en vigueur au 1^{er} janvier 2020

Le Président informe l'assemblée de quelques cas de réclamations relatifs à l'application du nouveau tarif de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 au moment de la création de la Régie des eaux, et fixé à 2 000 €.

Ces réclamations portent sur le fait que le montant de la PFAC au moment des permis de construire concernés, pratiqué alors par la Régie communale des eaux de Châteaurenard jusque fin 2019, était de 606 €.

Considérant que c'est la date de raccordement effectif au réseau public de collecte des eaux usées qui est prise en compte pour déterminer le tarif de la PFAC et déclencher sa facturation, le Conseil d'administration confirme l'application du nouveau tarif de PFAC.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

==

La séance est levée à 20h15.